

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

---

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqué :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 900-22

*« Règlement modifiant le règlement numéro 891-22 décrétant des travaux de construction de la rue Léo, entre la route 132 et le boulevard Saint-Laurent, d'une nouvelle placette sur une distance de 100 mètres située à environ 85 mètres au nord de la route 132, et d'une zone de mitigation immédiatement à l'ouest des immeubles de la rue Barbeau, incluant des travaux d'installations d'aqueduc, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de chaussée, d'une piste multifonctionnelle, de bordures, de trottoirs et d'éclairage, décrétant l'achat d'immeubles pour permettre ces travaux et décrétant un emprunt n'excédant pas seize millions cent quatre-vingt-seize mille dollars (16 196 000 \$) »*

- Avis de motion : 20 décembre 2022
- Dépôt du projet de règlement : 20 décembre 2022
- Adoption du règlement par le conseil municipal : 17 janvier 2023
- Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 14 avril 2023

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis Public* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au [greffe@vdsc.ca](mailto:greffe@vdsc.ca).

Donné à Sainte-Catherine, ce 18 avril 2023



Audrey-Maude Parisien, notaire  
Greffière